

Agir pour la santé mentale à l'échelle locale : par où commencer ?

Vous êtes élu·e ou travaillez au sein d'une collectivité et vous vous interrogez sur la manière d'agir concrètement en santé mentale ?

Ce kit a été conçu pour vous donner des repères simples pour comprendre les enjeux et identifier des premières pistes d'action sur votre territoire.

En quelques pages, vous trouverez :

- Pourquoi la santé mentale est un enjeu local majeur
- Sur quels leviers les collectivités peuvent agir concrètement
- Comment structurer une démarche à l'échelle de votre territoire
- Et vers qui vous tourner pour être accompagné

Objectif : vous permettre d'y voir clair rapidement et d'identifier une première porte d'entrée pour agir.



1

Pourquoi agir ?

"En général quand on est élue, c'est qu'on a envie d'améliorer la vie des gens : et cela passe par leur état de santé de manière globale, leur bien-être."*

La santé mentale est aujourd'hui un enjeu majeur de cohésion sociale, de qualité de vie et d'attractivité des territoires.

Elle influence directement des **situations auxquelles vous êtes confronté-es** : isolement, précarité, troubles du voisinage, décrochage, non-recours aux droits.

Les habitants attendent des réponses concrètes face à ces réalités, qui s'expriment au quotidien sur les territoires.

Plaidoyer du Réseau français Villes-Santé pour une approche globale de la santé

→ Comprendre en quoi vos choix de mandat façonnent la santé et le bien-être



Guide "Favoriser l'engagement des élu-es dans les CLSM"

→ S'approprier concrètement le rôle des élu-es en matière de santé mentale et comprendre pourquoi votre engagement fait la différence



À retenir :

- La santé mentale est un **enjeu majeur de mandat**
- Elle a des **impacts concrets sur la vie locale**
- Les **attentes des habitants** sont fortes

*Verbatim d'une élue engagée dans le CLSM de Dunkerque, extrait de : Centre national de ressources et d'appui aux CLSM, "Conseils locaux de santé mentale (CLSM) : comment favoriser l'engagement des élu-es et des équipes municipales ?", p. 7.

2

Sur quoi agir ?

"C'est en garantissant l'accès à des données fiables et de référence, en favorisant la mise à disposition d'indicateurs de santé mentale contextualisés que nous contribuons à une meilleure compréhension des réalités locales et une identification précise des priorités."*

Elle se joue dans des réalités très concrètes du quotidien : se loger dignement, vivre dans un environnement apaisé, entretenir des liens sociaux, accéder à ses droits, trouver sa place dans la vie locale. Autant de dimensions sur lesquelles les collectivités interviennent déjà.

Ainsi, **de nombreuses décisions locales contribuent directement à la santé mentale** des habitant·es, sans être toujours pensées sous cet angle.

La santé mentale dans la cité

→ Comprendre pourquoi les collectivités sont en première ligne



Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale. Exemples d'actions des Villes-Santé

→ Identifier les leviers d'action dans toutes les politiques publiques



La santé dans la ville – Réseau français Villes-Santé

→ Visualiser la santé à travers les différents espaces et usages de la ville



À retenir :

- La santé mentale se construit dans **toutes les politiques publiques**
- Il n'y a pas une seule réponse, mais **une action coordonnée**
- **Beaucoup d'actions existent déjà** sans être identifiées comme telles

*Caroline Semaille, directrice générale de Santé publique France, extrait de : Réseau français Villes-Santé, "Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale. Exemples d'actions des Villes-Santé", p. 7.

3

Comment structurer une action locale en santé mentale ?

"Un CLSM est une démarche locale qui réunit les acteurs d'un territoire autour d'un objectif commun : élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la santé mentale de la population."*



Instruction ministérielle du 20 mai 2025

→ Comprendre le cadre national et les appuis mobilisables (dont les ARS)



Créer et faire fonctionner un conseil local de santé mentale (CLSM)



→ Organiser et piloter une stratégie locale de santé mentale



À retenir :

- **Vous n'êtes pas seul-e** : il existe un cadre national
- **Des outils éprouvés** permettent de structurer l'action
- **Le CLSM est un levier** pour coordonner les acteurs et passer à l'action

*Extrait de : Centre national de ressources et d'appui aux CLSM, "Créer et faire fonctionner un conseil local de santé mentale (CLSM) : guide de recommandations", p. 21.

FAQ

En quoi vos décisions impactent-elles la santé mentale des habitants de votre territoire ?

Les choix que vous faites au quotidien ont un impact direct sur la santé mentale de la population, souvent sans être identifiés comme tels.

1 personne sur 5 est concernée chaque année par un trouble psychique, et ces situations s'expriment concrètement sur les territoires : isolement, précarité, troubles du voisinage, non-recours aux droits, difficultés des jeunes ou des familles.

Or, une grande partie des réponses à ces situations ne relève pas du soin mais des politiques locales : logement, cadre de vie, lien social, accès aux services, prévention...

4

Comment passer à l'action concrètement sur votre territoire ?

Quelques premières pistes :

- Identifier les acteurs déjà mobilisés sur votre territoire
- Mettre en discussion les enjeux de santé mentale avec vos partenaires
- Vous appuyer sur les ressources et retours d'expérience existants
- Explorer la mise en place ou le renforcement d'un CLSM

Qui peut vous accompagner dans votre démarche ?

Le **Centre national de ressources et d'appui aux CLSM** peut vous accompagner dans vos réflexions et démarches.



Webinaire national

→ Un temps pour comprendre les enjeux de santé mentale et le rôle des élu·es dans les réponses à apporter
→ **Intéressé·e ? Préinscrivez-vous pour être informé·e dès l'ouverture des inscriptions**



Temps d'accompagnement collectifs

→ Des rendez-vous réguliers pour échanger, poser vos questions et avancer
→ Manifestez votre intérêt pour recevoir les prochaines dates et rejoindre la démarche



À retenir :

- Vous pouvez **commencer simplement** et à votre rythme
- **Des appuis existent** pour ne pas avancer seul
- L'enjeu est d'**ouvrir une dynamique**, pas de tout faire d'un coup

Nous contacter :



fanny.pastant@ghtpsy-npdc.fr



<https://ressources-clsm.org/Linkedin>



Que peut vraiment changer un maire ou une équipe municipale sur la santé mentale ?

Beaucoup plus qu'on ne le pense.

Les politiques locales peuvent protéger, fragiliser ou renforcer la santé mentale de la population. L'enjeu est de reconnaître ces leviers puis de les mobiliser de manière plus lisible et plus ambitieuse.

Comment agir à partir de ce qui existe déjà ?

L'enjeu est moins d'ajouter de nouveaux dispositifs que de **mieux relier l'existant**. Dans la plupart des territoires, des acteurs, des actions et des préoccupations existent déjà.

Les CLSM sont précisément conçus pour **organiser cette mise en cohérence locale : rassembler les acteurs, partager les constats, prioriser, et transformer des besoins repérés en actions concrètes.**